

Procédures de rectification de comptabilité patrimoniale

Ce tableau a pour objet de recenser les cas les plus fréquents de non concordances entre les balances GFC et EGIMMO/WINCZ. Il présente les solutions proposées et précise aussi régulièrement les écueils à éviter et notamment les actions de corrections qui peuvent être bloquantes au compte financier.

Principes directeurs

- 1/ Faire un inventaire physique pour répondre à la question : INVENTAIRE CORRECT DANS EGIMMO/WINCZ OU INVENTAIRE CORRECT DANS GFC ?
- 2/ Réaliser une comparaison balance GFC / balance EGIMMO/WINCZ pour les classes 1 et 2
- 3/ Toujours commencer par la correction de la classe 2 (car ces corrections peuvent impacter la classe 1). Une fois la classe 2 concordante entre EGIMMO / WINCZ et GFC, passer à l'analyse et aux corrections éventuelles de la classe 1
- 4/ Limiter au maximum les impacts dans GFC pour éviter un étalement trop important dans le temps des corrections à faire.

RAPPELS des modes de calculs d'indicateurs dans GFC

- 1/ CAF budgétaire = (recettes nettes c/70 à 77 sauf 775, 776,777) – (dépenses nettes c/60 à 67 sauf 675) si le résultat est POSITIF.
- 2/ IAF budgétaire = (recettes nettes c/70 à 77 sauf 775, 776,777) – (dépenses nettes c/60 à 67 sauf 675) si le résultat est NEGATIF.
- 3/ Variation du FDR budgétaire = CAF (ou IAF) + Somme des recettes nettes des (102, 103, 131 et 138 et 775)- Somme des dépenses nettes des comptes (20, 21, 23, 26, 27)
- FDR comptable N-1 = Somme des crédits des BE – Somme des débits des BE des comptes (10, 110, 119, 120, 129, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 49, 59, 6, 7)
- FDR comptable N = Somme des crédits des BS – Somme des débits des BS des comptes (10, 110, 119, 120, 129, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 49, 59, 6, 7)
- 4/ Variation du FDR comptable = FDR comptable N - FDR comptable N-1
- 5/ Contrôle 8 du COFI : Variation FDR budgétaire = Variation FDR comptable
- 6/ ATTENTION : UN MANDAT EN CLASSE 1 EST BLOQUANT AU COFI. Il n'y a par contre pas de bloquant lors de la saisie des mandats et OR sur les comptes de classe 1 et 2 (à la différence des classes 6 et 7)
- 7/ **A NE PAS FAIRE après basculement : pas de mandat ni d'OREV en classe 1, pas d'OR ni d'ORR en classe 2, pas de réimputation sur un mandat de classe 1, ni de réimputation sur un OR de classe 2**
Donc PAS DE SORTIE D'INVENTAIRE APRES BASCULEMENT = BLOQUANT AU COFI.

Classes concernées	Type de non concordance	Éléments de compréhension	Actions correctives à mettre en œuvre		Points d'attention	intervention du CA?
			dans EGIMMO/WINCZ	dans GFC		
Classe 2	Compte 275	L'entrée dans OP@LE permettra d'automatiser le suivi des cautions versées en les traitant par une procédure quasi identique à celle des achats immobilisés. Mais pour cela il faut créer, pour chaque caution versée présente au développement de solde du 275, une fiche dans EGIMMO/WINCZ	Création d'une fiche par caution telle que détaillée dans le développement de solde du compte 275. ATTENTION, fiche à créer SANS AMORTISSEMENT	aucune	Ceci est valable pour tous les comptes de racine 26 et 27	non
Classe 2	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	Montant EGIMMO/WINCZ différent du montant GFC. Par exemple compte 215 EGIMMO/WINCZ = 10 000 et compte 215 GFC = 12 000. La différence est de 2 000.	<u>SOLUTION 1 (conseillée)</u> Les 2 000 se retrouvent dans un autre compte de la classe 2 - par exemple sur le compte 2183. CORRECTION DANS EGIMMO/WINCZ : Rectifier dans EGIMMO/WINCZ les fiches d'inventaire des comptes 215 et 2183 (ce qui modifiera aussi les valeurs des comptes d'amortissement 2815 et 2818).	SOLUTION 2 :CORRECTION DANS GFC Rectifier les BE avec certificat de l'ordonnateur expliquant la différence de 2 000. Modifier les BE des comptes 215 et 2183. Vérifier les comptes d'amortissement 2815 et 2818 (à réajuster aussi par rectification des BE).	La résolution par des opérations budgétaires est possible. Mais elle entraîne souvent un bloquant au COFI, elle est donc fortement déconseillée car il ne sera pas possible de gérer dans des temps compatibles avec la présentation des COFI ce type de demande d'assistance.	non

Classe 2	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	Montant EGIMMO/WINCZ différent du montant GFC. Par exemple compte 215 EGIMMO/WINCZ = 10 000 et compte 215 GFC = 12 000. La différence est de 2 000.	<u>Les 2 000 ne se retrouvent pas dans un autre compte de la classe 2.</u> Création dans EGIMMO WINCZ de la ou les fiches manquantes, toujours avec une date d'entrée à l'inventaire supérieure à la durée d'amortissement (et donc le bien entré sera intégralement amorti d'office). Si le bien n'est pas identifié, nommer ce bien "régularisation n°x". Si le bien est identifié, il peut être rentré avec la date d'entrée réelle et donc pourrait ne pas être totalement amorti contrairement aux biens non identifiés.	Après rectification dans EGIMMO/WINCZ, vérifier les valeurs des comptes 215 et 2183 ainsi que les comptes d'amortissement 2815 et 2818. Le cas échéant, il y aura un mandat d'amortissement à faire (et éventuellement un OR de neutralisation) puisque la fiche nouvellement créée viendra augmenter en une seule fois l'amortissement à réaliser. Ensuite sorties d'inventaire de ces fiches "régularisation".	Dès que des fiches "régul" sont créées il faut prévoir une sortie d'inventaire AVANT basculement	oui
Classe 2	Discordance sur un compte d'amortissement : valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	Montant EGIMMO/WINCZ différent du montant GFC. Par exemple compte 2815 EGIMMO/WINCZ = 25 000 et compte 2815 GFC = 30 000. La différence est de 5 000. Les 215 et 218 sont concordants.	Dans EGIMMO/WINCZ, si les 215 et 218 sont corrects, alors les 2815 et 2818 associés sont corrects.	SOIT les opérations de l'année en amortissement sont suffisantes pour "couvrir" la correction à faire, et dans ce cas la correction se fait sur le montant du mandat d'amortissement de l'année SOIT les amortissements de l'année sont inférieurs à la correction à faire et celle-ci doit être faite en correction de bilans d'entrée avec justification au COFI.		non
Classe 2	Discordance sur un compte d'amortissement : valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	Montant EGIMMO/WINCZ différent du montant GFC. Par exemple compte 2815 EGIMMO/WINCZ = 25 000 et compte 2815 GFC = 30 000. La différence est de 5 000.	Dans EGIMMO/WINCZ, si les 215 et 218 sont corrects, alors les 2815 et 2818 associés sont corrects.	<u>L'erreur est dans GFC</u> , les 5 000 ne se retrouvent pas dans un autre compte d'amortissement. CORRECTION DANS GFC : il convient de diminuer le montant du compte 2815. Saisir un OR de 5 000 au compte 775.	Les comptes 775, 776 et 777 ne rentrent pas dans le calcul de la CAF. Pas d'incidence sur la variation du FDR.	non
classe 1	Les valeurs nettes comptables sont justes (comptes 131 - 139) mais les soldes des comptes 131 et 139 sont supérieurs dans GFC à ceux présents dans EGIMMO / WINCZ	L'opération de suppression des financements arrivés au terme de leur neutralisation (D131 / C139) n'a pas été passée dans GFC (cf M9-6 version 2015, annexe 7 planche 6 §5).	aucune	Réaliser l'opération courante D131/C139 pour le montant de la différence avec les montants présents dans EGIMMO/WINCZ afin de solder le financement des biens entièrement amortis.		non
Classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	<u>Comptes de dotations 102 et 103 crédités dans GFC et pas EGIMMO/WINCZ (différence qui ne se retrouve pas sur un autre compte de cl1)</u> Neutraliser les montants non passés. Réajuster le solde créditeur du compte 102 ou 103 en le diminuant de 12 000 dans GFC.		CORRECTION DANS GFC : OR au compte 776 de 12 000 à passer sur un compte 102 ou 103.	Le compte 776 ne rentre pas dans le calcul de la CAF. Pas d'incidence sur la variation du FDR.	non

Classe 1	OR de 2 000 saisi à tort sur un compte 13 sur l'exercice N-1	Le mandat de 2 000 sur un compte de classe 1 sur l'exercice N = BLOQUANT COFI N.	Dans EGIMMO/WINCZ, le bien est correctement entré pour son financement. Donc, il n'y a pas d'amortissement neutralisé comptabilisé sur GFC. La seule différence est donc bien dans GFC.	CORRECTION DANS GFC : il convient de diminuer de 2 000 le solde créditeur du compte 13. Le bien a été financé sur FDR et non pas sur le compte 13. Saisir un mandat pour ordre de 2 000 sur le compte 671 (réceptionné au cpte de classe 4 subvention) et un OR pour ordre de 2 000 sur le compte 775 ou 777 à passer au débit du compte 13. ATTENTION : il faut absolument utiliser les domaines activités dédiés aux opérations d'amortissement OP SPE ONEUT et OAMOR	Diminution du FDR car mandat 671 qui rentre dans le calcul de la CAF et OR sur les comptes 775 ou 777, qui ne rentrent pas dans le calcul de la CAF.	non
Classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	<u>Rectifier un compte 13 (subvention).</u> Un bien est financé par une subvention - compte 13 et non pas par FDR. MAIS l'OR n'a pas été fait dans GFC (la fiche EGIMMO/ WINCZ est correcte). Réajuster le montant du compte 13 en augmentant le solde créditeur de 24 000.		CORRECTION DANS GFC : OR au compte 13 de 24 000 € On retrouve une subvention non utilisée au crédit d'un compte de la classe 4. la correction par OR au 13 va réaugmenter le FDR du montant initialement diminué à tort et impactera la cl 4 de subvention.		non
Classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	<u>Rectifier les comptes 13</u> Diminuer le compte 13185 et augmenter le compte 1313 d'un même montant de 5 000.		CORRECTION DANS GFC : SOLUTION 1 : Mandat au compte 6811 et OR au compte 777 de 5 000. SOLUTION 2 : La correction par les bilans d'entrée est possible mais doit rester très exceptionnelle et ne doit être mise en oeuvre que si la solution 1 n'est pas possible.	Toute modification des bilans d'entrées devra faire l'objet de justifications précises au compte financier, qui seront demandées par le pôle d'apurement.	non
Classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	<u>Correction du compte 139 :</u> Diminuer le solde débiteur du compte 139 de 15 000. Annulation des ordres de recettes passés à tort au compte 777 et réception sur le compte 139.		CORRECTION DANS GFC : Mandat au compte 675 de 15 000 à réceptionner sur le compte 139.	Le compte 675 ne rentre pas dans le calcul de la CAF.	non
Classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	<u>Correction du compte 139 :</u> Augmenter le solde débiteur du compte 139 de 25 000.		CORRECTION DANS GFC : OR de 25 000 sur le compte 777	Le compte 777 ne rentre pas dans le calcul de la CAF. Donc pas d'incidence sur la variation du FDR.	non
Classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	<u>Correction du compte 139 :</u> Augmenter le solde débiteur du compte 139 et le solde créditeur des comptes 13 concernés. (Le compte 139 est à zéro : cas où l'amortissement de la subvention a été annulé chaque année sans attendre l'amortissement total du bien)	Se référer en particulier aux documents « ETAT ANNUEL DES SOLDES DES COMPTES DE CAPITAUX » et « ETAT ANNUEL DES FINANCEMENTS ET DES COMPTES DE CAPITAUX ».	Rétablissement des écritures du 139 et des comptes 13 à l'appui des états Egimmo afin de passer à Op@le (l'extraction Egimmo comportera le débit du 139). Ces opérations sont à faire en rectification de bilans d'entrée (une opération courante sur un compte de cl 13 génère un bloquant au COFI).	Joindre les états Egimmo, les états GFC avant modification et un certificat et/ou le tableau de concordance Toute modification des bilans d'entrées devra faire l'objet de justifications précises au compte financier, qui seront demandées par le pôle d'apurement.	non
classe 1	Discordance sur un compte: valeur GFC # valeur EGIMMO/WINCZ	Balance GFC solde créditeur du 1025 pour 3000€, balance Egimmo solde nul pour le 1025 et 3000€ sur le 1035	Bien est identifié erreur de saisie de la fiche Egimmo, correction du financement dans la fiche inventaire			non